

Textes réglementaires

1/Durée

La **durée globale** des périodes de formation en milieu professionnel est définie dans la réglementation des diplômes. Elle est variable selon le type de diplôme et les objectifs de la formation. À chaque diplôme correspond une période :

CAP : de 12 à 16 semaines

baccalauréat professionnel : 22 semaines **dont 6 semaines pour les diplômes intermédiaires** -CAP ou BEP rénové- (semaines réparties sur les trois années de formation).

La **répartition de ces périodes dans le calendrier scolaire** au cours du cursus de formation est de la responsabilité des établissements scolaires, en fonction des contraintes pédagogiques et économiques locales.

<http://eduscol.education.fr/cid47128/pfmp.html>

2/Durée totale des périodes de formation en milieu professionnel Nombre de séquences maximum par cycle de formation

Douze semaines	Trois séquences
De treize à dix-huit semaines	Quatre séquences
De dix-neuf à vingt-deux semaines	Six séquences

circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100542

2.1/ En Bac Pro 3 ans

La répartition annuelle de ces périodes relève de l'autonomie des établissements. Cependant, la durée globale de la P.F.M.P. ne peut être partagée en plus de six périodes et **la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines.**

NOR : MENE0900061A

RLR : 191-3 ; 524-8

arrêté du 10-2-2009 - J.O. du 11-2-2009

MEN - DGESCO A2-2

3/Aucune évaluation en seconde Pro:

5 - Alléger la pression certificative sur l'année de seconde pour rendre plus de temps aux apprentissages du jeune

La mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans et la création du diplôme intermédiaire délivrable à la fin de la classe de première professionnelle, ainsi que le développement d'une certification basée sur le contrôle en cours de formation (CCF), ont considérablement alourdi la pression des évaluations certificatives dès la classe de seconde. **Il sera donc mis fin, à partir de l'année 2016-2017, à toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle.**

Ainsi,

- en mathématiques et sciences physiques et chimiques et en prévention-santé-environnement, les évaluations des épreuves du diplôme intermédiaire (CAP ou BEP) seront redéfinies par arrêté ;

- pour les autres épreuves du diplôme intermédiaire, les corps d'inspection veilleront à ce que les situations d'évaluation soient organisées en classe de première.

S'agissant de l'évaluation certificative en éducation physique et sportive, un bilan et une réflexion sur le devenir des évaluations seront engagés dès le printemps 2016.

Réussir l'entrée au lycée professionnel

NOR : MENE1608562C

Préconisations pour le cadrage des PFMP

1/ Il est recommandé de préparer l'élève avant le départ en PFMP (**Obligatoire pour le premier départ en PFMP**)

2/ Le départ en PFMP des élèves entrants:

Il est recommandé d'envoyer les élèves entrants le plus tard possible dans l'année, car il est impératif de mettre en place les visites médicales et dans un deuxième temps il est plus confortable que les élèves aient 15 ans avant le départ en PFMP.

3/Planification des PFMP

La programmation des séquences longues (+ de 4 semaines) de PFMP ne doit pas insister l'élève au décrochage scolaire, c'est à dire que la fin de la PFMP ne doit pas être juxtaposée à des vacances scolaires

4/ Il est impératif de prévoir un bilan dès le retour de PFMP notamment pour les professeurs principaux qui ont à leur disposition les heures statutaires de vie de classe pour cette restitution:

Exploitation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel:

Le **réinvestissement au lycée des expériences** vécues pendant la période de formation en milieu professionnel est un élément essentiel et caractéristique de l'enseignement professionnel.

La restitution des expériences vécues par l'élève, au regard des objectifs assignés à la période de formation en milieu professionnel, contribue au **développement** et à la **consolidation** de ses compétences, cette approche réflexive étant en soi formative. Aussi, il est important d'organiser ce retour dans l'établissement scolaire, pour **valoriser** et **exploiter le vécu en entreprise** selon les manières choisies par l'équipe pédagogique et en associant les organismes d'accueil.

Un **retour d'expérience aux structures d'accueil** est souhaitable pour valoriser leurs apports à la formation de l'élève et aussi pour renforcer le lien avec ce partenaire.

L'évaluation de la qualité de l'accueil incombe à l'élève en vertu de **l'article L. 124-4 du code de l'éducation**. Elle constitue également pour l'équipe éducative un élément de connaissance pour adapter, si besoin, ses relations avec la structure concernée.

Le réinvestissement des compétences acquises

Au retour de l'élève dans l'établissement scolaire, l'équipe pédagogique doit utiliser ses **découvertes** et ses **acquis** en structure d'accueil. Cette exploitation pédagogique concerne toutes les disciplines, car le milieu professionnel est un lieu de vie et une **source d'informations** sur des thèmes qui concourent aussi à la formation générale et à la citoyenneté.

La nécessité de documents supports

La période de formation en milieu professionnel n'est pas un moment isolé et déconnecté de la formation au lycée : elle contribue à renforcer, à compléter, à préciser les acquisitions réalisées dans l'établissement. Pour que cela soit pleinement effectif, il est nécessaire de mettre au point des documents pédagogiques simples pour aider l'élève à observer et agir dans le milieu professionnel et qui, au retour, sont le support de l'exploitation pédagogique des activités et découvertes réalisées en entreprise.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100542

5/ Les élèves passerelles doivent réaliser un nombre de stage pour valider leur diplôme définit de manière suivante:

BAC PRO en 2 ans :.....16 semaines de stage

BAC PRO en 1 an:.....10 semaines de stage

CAP en 1 an:.....8 semaines de stage

